

COMPTE RENDU
COMITÉ SYNDICAL du SIVU Les enfants du Solaure
du 17 mars 2021, en Mairie de Saillans

Date de convocation : 11 mars 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 8

Nombre d'élus au SIVU qui assistent à la séance : 7

PRÉSENTS :

Commune d'Aubenasson : Galadrielle GOUIRAND (Tit),

Commune de Chastel-Arnaud : Nicolas DELANNOY (Tit) ;

Commune d'Espenel : Isabelle CHANVILLARD (Tit)

Commune de La Chaudière : Carine VINCENT (Tit) ;

Commune de St Sauveur en Diois : Joëlle MARAN (Tit);

Commune de Saillans : Dominique BALDERANIS (Tit.), François BROCARD (Tit),

TITULAIRES ABSENTS : Comme de Véronne : Renaud VELLARD (Tit.)

Ouverture de la séance à 18h40

Secrétaire de séance : François BROCARD

Ordre du jour

1	Approbation du compte administratif exercice 2020
2	Affectation du résultat de fonctionnement exercice 2020
3	Présentation et vote du budget exercice 2021
4	Délibération CDG 26 : convention de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection - (déjà délibéré mais changement de l'autorité territoriale)
5	Approbation du règlement intérieur
6	Questions diverses · Convention Mairie de SAILLANS / SIVU

Mme GOUIRAND, Mme VINCENT et Mr DELANNOY, demandent que 3 points soient rajoutés à l'ordre du jour (en questions diverses) :

- Subventions pour le matériel de cantine
- Indemnités d'élus
- Plan de formation

Adopté à l'unanimité

Adoption du compte-rendu du dernier comité syndical

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de

- **ADOPTER** le compte-rendu du dernier conseil syndical.

1 Approbation du compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020

Mme la Présidente présente les résultats 2020 qui se décomposent comme suit :

RESULTATS de L'EXERCICE 2020			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Fonctionnement	181 551,22 €	155 137,01 €	- 26 414,21 €
Investissement	15 800,66 €	9 269,08 €	- 6 531,58 €

REPORT DE L'EXERCICE 2019			
Fonctionnement			+ 149 353,06 €
Investissement			- 9 092,74 €
RESULTATS DE CLOTURE au 31.12.2020			
Fonctionnement			+ 122 938,85 €
Investissement			- 15 624,32 €

Mme la présidente quitte le conseil pour le vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2020 du Budget Principal qui indique un résultat de clôture de + 122 938,85 € en fonctionnement et – 15 624,32 € en investissement
- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2020 du Budget Principal qui lui est présenté.

2 Affectation du résultat 2020

Mme la Présidente présente le tableau d'affectation du résultat 2020 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			
Résultat de fonctionnement			
<u>A Résultat de l'exercice</u>			
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			-26 414,21 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>			
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			149 353,06 €
C Résultat à affecter			
= A+B (hors restes à réaliser)			122 938,85 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)			
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>			
			-15 624,32 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>			
			11 000,00 €
Besoin de financement F	=D+E		-4 624,32 €
AFFECTATION = C	=G+H		122 938,85 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement			15 624,32 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F			
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)			107 314,53 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- **D'AFPECTER** en réserves au 1068 la somme de 15 624,32 € (pour combler le déficit global d'investissement)
- **DE REPORTER** le résultat de fonctionnement d'un montant de 122 938,85 € en recettes du budget principal 2021.

3 Présentation et vote du budget primitif 2021

Mme la Présidente expose :

La balance du Budget Principal pour l'exercice 2021 qui vous est proposée se présente comme suit :

SECTIONS	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	30 344,32 €	30 344,32 €
FONCTIONNEMENT	256 399,53 €	256 399,53 €
TOTAL	286 743,85 €	286 743,85 €

Mr DELANNOY émet le souhait de réaliser de nouveaux locaux pour héberger la cantine scolaire. Le SIVU peut-il en son nom propre engager de tels travaux ? Sur quel terrain ? Mme la Présidente doit rencontrer Mme BOUAN, Conseillère aux Décideurs Locaux du Centre des Finances Publique la semaine prochaine. La question lui sera posée (CAF nette). A été aussi évoqué, au vu du résultat financier, une diminution de la participation financière des communes et/ou du prix des repas.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- D'ADOPTER le Budget Primitif 2021 du Budget Principal.

4 Délibération CDG 26 : Convention de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection

Les membres de l'ancien comité syndical avaient délibéré le 9 décembre 2019 pour nommer la Responsable des services cantine et périscolaire en tant qu'A.C.M.O. Le Centre de Gestion de la Drôme nous demande de refaire la délibération pour acter le changement de l'autorité territoriale (pour la signature de la convention).

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER la convention et mandate Mme la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

5 Règlement intérieur

Le règlement intérieur est enfin finalisé. Il restera valide pour la durée de la mandature mais pourra, si nécessaire, être modifié à tout moment. La convention pour le fonctionnement de la restauration scolaire, entre le SIVU et les communes, sera valable elle-aussi sur la durée du mandat.

Les modifications signalées lors des précédents comités ont été appliquées.

Un soin particulier a été apporté à la rédaction de l'article « tarif » détaillant la part des parents et des communes.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER le règlement intérieur et mandate Mme la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

6 QUESTIONS DIVERSES

Convention Mairie de SAILLANS / SIVU : C'est une réécriture plus détaillée de la convention validée par le comité syndical en février 2020. Pour mémoire, elle concerne le partenariat entre le SIVU et la mairie pour les échanges de personnel.

Aide "soutien à certaines cantines scolaires" : Le Ministère de l'Agriculture vient de publier un Décret n° 2021-126 du 6 février 2021 relatif au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance. A ce sujet, nous avons rendez-vous le 29 mars 2021 avec les services de Prévention du STDV (Santé Travail Drôme Vercors). Une étude ergonomique des postes de Responsable cuisine et Aide cuisinière va être réalisée. Si besoin et afin d'améliorer leurs conditions de travail, un dossier de demande de subvention sera établi pour le financement du matériel adéquat. Aucune subvention en investissement n'a été prévue au budget 2021 mais une décision modificative pourra être établie si besoin.

Indemnités d'élus : Un débat est ouvert quant à une possible indemnités d'élus pour Mme la Présidente. Tout le monde s'accorde à dire qu'elle est très investie dans son travail : elle y passe beaucoup de temps, d'énergie et c'est bien au-delà du bénévolat.

Après recherche, on distingue au sein des syndicats mixtes ceux dont la composition est limitée à des communes et leurs groupements ("fermés"), et ceux qui sont ("ouverts") également à d'autres collectivités territoriales (département, région) ou leurs groupements, voire à d'autres établissements publics (CCI, Chambre d'Agriculture, ONF, université, OPHLM, etc.).

Les indemnités de fonction divergent suivant le cas.

Le SIVU les Enfants du Solauze est donc un syndicat mixte type « fermé ».

Le comité syndical vote à l'unanimité sur le principe de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain comité.

Formations :

Le CNFPT propose une formation « communication non violente » soit en salle de formation, soit sur place avec les agents. Il serait possible d'organiser une formation sur place au SIVU dans le cadre de l'adhésion au CNFPT.

Mme CHANVILLARD rappelle la proposition de prix de l'IFMANCO (Institut de recherche et de Formation du Mouvement pour Alternative Non-Violente) transmise le 17 décembre 2020. Cette formation en intra se déroulera sur 3 journées de 6H et peut accueillir un groupe de 5 à 10 personnes. Les dates sont à confirmer.

Mr DELANNOY travaille avec une psychologue dans le cadre de son travail. Celle-ci nous propose une formation bienveillante sur « l'Analyse des Pratiques Professionnelles » (APP), à raison d'une séance par mois, sur une année scolaire. Ces séances pourraient avoir lieu le vendredi matin à partir de 10H30. Mr DELANNOY se chargera de la contacter pour établir un devis estimatif. Celui-ci sera mis à l'ordre du jour du prochain comité.

La Responsable des services souhaiterait connaître le retour des élus sur son projet pédagogique.

L'ordre du jour étant épuisé, le comité syndical est clos à 21H15.

La Présidente



Le secrétaire de séance

